

ETATS FINANCIERS DE LA SRC

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

12^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale du 23 Juin 2025



NOTE DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE LA SRC- EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée Générale,

Conformément aux exigences de la réglementation COBAC, veuillez trouver ci-joint la présentation des états financiers de synthèse de la SRC au 31 décembre 2025.

L'article 20 du Règlement COBAC R-2003/01 relatif à l'organisation des comptabilités des établissements de crédit, stipule que : « les états annuels sont présentés conformément aux modalités fixées par l'instruction du Président de la COBAC en application du Règlement COBAC R-98/01 ».

Les états financiers soumis à votre haute attention font ressortir un résultat net déficitaire de **FCFA 1 973 943 582 contre un résultat déficitaire de FCFA 812 404 227 en 2024.**

Le résultat net déficitaire de l'exercice 2025 s'explique par des :

- Charges globales de FCFA 8 652 723 784 en augmentation de 12,81 % par rapport à 2024 (FCFA 7 670 025 738) ;
- Produits globaux de FCFA 6 678 780 202 en diminution de 2,61 % par rapport à 2024 (FCFA 6 857 621 511).

Aussi, l'évolution du produit de recouvrement n'a pas suivi celle des charges.

L'analyse du résultat se détaille ainsi qu'il suit :

L'ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (ETAT G)

Ce document de synthèse qui analyse les charges et les produits a permis de déterminer une perte de **FCFA 1 973 943 582** au 31 décembre 2025.

❖ Des charges globales	FCFA 8 652 723 784 ;
❖ Des produits globaux	FCFA 6 678 780 202 ;



A. CHARGES GLOBALES FCFA 8 652 723 784 (+12,81%)

Les charges globales de l'exercice 2025 comprennent :

INTITULE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	EVOLUTION
Les charges sur opérations bancaires	42 462 936	22 121 523	91,95%
Les frais de personnel	2 668 661 125	2 335 795 566	14,25%
Les impôts et taxes	47 162 448	34 460 876	36,86%
Les charges générales d'exploitation	2 731 901 743	2 218 750 834	23,13%
Les dotations aux amortissements et aux provisions	2 840 386 109	2 471 591 907	14,92%
Les charges sur exercices antérieurs et pertes exceptionnelles	322 149 423	587 305 032	-45,15%
TOTAL	8 652 723 784	7 670 025 738	12,81%

❖ Les charges sur opérations bancaires : FCFA 42 462 936 (+91,95%)

Elles concernent les agios et les frais bancaires liés au fonctionnement des différents comptes de l'entreprise.

L'augmentation du poste s'explique par les agios d'un montant de FCFA 19 millions liés à la mise en place d'un découvert de FCFA 700 000 000 contracté auprès de AFG BANK destinés à couvrir les charges d'exploitation de décembre 2024, notamment :

- Les salaires : FCFA 200 400 621
- Le 13eme mois : FCFA 120 417 430
- L'arbre de Noël : FCFA 14 000 000
- Les factures fournisseurs : FCFA 345 419 240

Ce découvert a été intégralement remboursé en mai 2025.

❖ Les frais de personnel : FCFA 2 668 661 125 (+14,25%)

Ils concernent les rémunérations du personnel ainsi que les charges sociales diverses.

L'augmentation de ce poste s'explique par :

- L'augmentation APECCAM de 5% entrée en vigueur en juillet 2024, n'a impacté les charges du personnel que sur six mois de l'exercice 2024.



Son effet a, à contrario, été constaté sur l'intégralité de l'exercice 2025.

➤ Les mouvements du personnel (recrutements et mutations) ;

❖ **Les impôts et taxes : FCFA 47 162 448 (+36,86%)**

Ils sont constitués des impôts et taxes de l'exercice 2025. L'augmentation de 36,86% par rapport à 2024 s'explique principalement par :

- Le paiement de la patente au titre de l'exercice 2024 à l'initiative de l'ancien Directeur Administratif Financier et Comptable. Ce point est resté en suspens avec la Direction Générale des Impôts pour déterminer si la SRC est assujettie ou pas, au même titre que l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la Valeur Ajoutée ;
- L'augmentation des charges patronales au Crédit Foncier et au Fonds National de l'Emploi consécutivement à l'augmentation de la masse salariale.

❖ **Les charges générales d'exploitation : FCFA 2 731 901 743 (+23,13%)**

Elles concernent les charges de gestion de l'exercice. L'augmentation de ce poste qui passe de **FCFA 2 218 750 834** en 2024 à **FCFA 2 731 901 743** en 2025 s'explique principalement par :

- Les règlements des honoraires des avocats établis en France dans le cadre du financement spécial des opérations de recouvrement des créances issues des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat et de ses démembrements ;
- Les frais engagés en vue de la participation du personnel juriste au séminaire de formation portant sur la loi n°2023/011 du 25 juillet 2023 relative aux garanties et au recouvrement des créances par les entités publiques bénéficiaires du privilège du Trésor ;



- Les frais engagés pour la sécurisation de plusieurs sites, relevant des immeubles confisqués, dans le cadre du financement spécial des opérations de recouvrement des créances issues des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat et de ses démembrements ;
- Les frais engagés pour les différentes missions effectuées à l'étranger ;
- Les frais engagés pour l'acquisition de bornes géantes et de plaques signalétiques destinées à la sécurisation des immeubles confisqués dans le cadre du financement spécial MINFI ;
- Les frais de transport aérien consécutifs à la hausse du nombre de missions effectuées à l'étranger. Elle résulte également de la prise en charge des frais de transport aérien du personnel de l'agence SRC Garoua dans le cadre des mesures d'urgence prises pour garantir leur sécurité face au contexte d'insécurité post-électorale.

❖ **Les dotations aux amortissements et aux provisions :
FCFA 2 840 386 109 (14,92%) :**

➤ **Les amortissements de FCFA 758 783 544 (+43,42%)**

Ils représentent les annuités d'amortissements des immobilisations de l'exercice. L'augmentation de ce poste se justifie principalement par :

- Le changement de la méthode de comptabilisation ;
- L'augmentation de la dotation aux amortissements des véhicules acquis en mi-2024, passant de 57 301 434 FCFA en 2024 à 112 372 500 FCFA en 2025 ;
- La prise en compte des amortissements consécutive à l'acquisition des brevets (licences, plateforme BITRIX) pour un montant de FCFA 52 391 823 ;

➤ Les provisions de **FCFA 2 081 602 656 (+7,16%)**

Elles concernent :

- Les Indemnités de fin de carrière de FCFA 1 235 879 340 en 2025 contre FCFA 1 197 260 052 en 2024 du fait de l'augmentation des effectifs ;
- La Prime de bonne séparation de FCFA 646 344 655 en 2025 contre FCFA 576 293 493 en 2024 du fait de l'augmentation des effectifs ;
- La Prime de recouvrement du personnel de FCFA 155 000 000 en 2025 contre FCFA 118 000 000 en 2024 ;

❖ **Les charges sur exercices antérieurs : 322 149 423 (-45,15%)**

Les charges sur exercices antérieurs enregistrent une baisse de 45,15 %. Cette diminution s'explique par un nombre limité d'éléments exceptionnels au cours de l'exercice 2025.

En effet, l'exercice 2024 avait été marqué par la comptabilisation en charges d'un montant de FCFA 270 205 013 au titre du financement spécial MINFI.



B. LES PRODUITS GLOBAUX : FCFA 6 678 780 202 (-2,61%)

La diminution des produits globaux d'une valeur de **FCFA 6 678 780 202** est principalement due à la baisse des commissions de recouvrement.

INTITULE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	EVOLUTION
Produits d'exploitation bancaire	3 623 152 858	3 666 253 577	-1,18%
Produits accessoires	739 135 020	769 118 758	-3,90%
Transfert de charges	16 870 000	23 490 000	-28,18%
Subvention d'exploitation et d'équilibre	0	0	0,00%
Reprises de provisions et amortissements	2 125 431 885	2 287 284 734	-8,25%
Produits sur exercices antérieurs et profits exceptionnels	174 190 439	111 474 442	56,26%
TOTAL	6 678 780 202	6 857 621 511	-2,61%

❖ **Les produits d'exploitation : FCFA 3 623 152 858 (-1,18%)**

Les produits d'exploitation sont composés des éléments suivants :

- 1) La rémunération des placements de trésorerie à court terme d'un montant de **FCFA 54 297 788 contre FCFA 27 764 550 en 2024**, soit une variation de 95,57% en valeur relative, se justifie par l'optimisation de la trésorerie via la capitalisation des intérêts sur les ressources placées par les entités pour un montant de FCFA 709 469 754 dans les comptes courants rémunérés de la SRC ;
- 2) Les commissions SRC facturées au titre des recouvrements des créances, des cessions d'actifs et des loyers des entités gérées de **FCFA 3 530 675 487 contre FCFA 3 489 906 525 en 2024**, soit une baisse de 1,17% en valeur relative ;
- 3) Les prestations d'Appui-Conseils consiste à l'évaluation des créances compromises des banques en restructuration. Au cours de l'exercice 2025, nous avons facturé les prestations d'évaluations du portefeuille compromis de BC-PME et BDEAC à hauteur de FCFA 8 096 250

contre FCFA 34 582 500 en 2024 ; soit une baisse de 76,59% compte tenu du nombre moins élevé des dossiers évalués ;

- 4) Les intérêts relatifs à la souscription aux obligations du trésor assimilables (OTA) pour l'exercice 2025 : **FCFA 30 083 333.**

❖ **Les produits accessoires : FCFA 756 005 020 (-4,62%)**

Ce poste est constitué des éléments suivants :

- Des produits issus des placements des ressources gérées d'un montant de FCFA 691 135 020 (-2,58%) en 2025 contre FCFA 709 469 758 en 2024.
- Des loyers des immeubles SRC pour l'exercice 2025 d'un montant de FCFA 48 000 000.
- Des transferts de charge de FCFA 16 870 000 correspondant aux frais de missions du personnel supportés en amont par la SRC lors des travaux relatifs à l'évaluation des créances compromises de la BC-PME et de la BDEAC.

❖ **Les reprises de provisions et amortissements : FCFA 2 125 431 885 (-7,08%)**

Ce poste d'un montant de **FCFA 2 125 431 885** au 31/12/2025 est en diminution de **7.08%**. Il se présente ainsi qu'il suit :

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Reprise de Provisions pour risques (1)	2 098 659 197	2 287 284 734	-8,25%
Reprise des amortissements immobilisations corporelles (2)	26 772 688	-	-
TOTAL REPRISES DE PROVISIONS	2 125 431 885	2 287 284 734	-7,08%

- (1) La diminution du poste « reprise de provisions pour risques » de 8,25% se justifie par le fait qu'au cours de l'exercice 2024, aucune dotation relative à la prime de rendement n'a été constituée du fait du résultat



déficitaire. Par conséquent, aucune reprise y relative n'a été constatée au cours de l'exercice 2025.

- (2) Le montant de FCFA 26 772 688 relatif à la reprise des amortissements des immobilisations corporelles résulte de la régularisation du taux d'amortissement des installations électriques qui passe de 25% à 10%, suite aux recommandations de la mission de Vérification Générale de la Comptabilité par la Direction Générale des Impôts.

❖ **Les produits sur exercices antérieurs et profits exceptionnels :
FCFA 174 190 439 (+56,26%)**

Ce poste d'un montant de **FCFA 174 190 439** au 31/12/2025 est en augmentation de **56,26%**. Il se décompose ainsi qu'il suit :

		31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Plus-values sur cessions d'actifs	(1)	30 650 000	3 510 000	773,22%
Autres profits exceptionnels	(2)	143 523 614	3 965 635	3519,18%
Produits sur exercices antérieurs		16 825	103 998 807	-99,98%
TOTAL AUTRES PRODUITS		174 190 439	111 474 442	56,26%

- L'augmentation du poste « Plus-values sur cessions d'actifs » de 773,22% par rapport à l'exercice précédent s'explique par la cession de 10 véhicules reformés au cours de l'exercice 2025 contre 2 véhicules en 2024.
- L'augmentation du poste « Autres Profits exceptionnels » s'explique par le reversement à la SRC, en 2025 par SUNU Assurances, de la quote-part employeur pour un montant de FCFA 76 986 694, consécutif à la sortie anticipée de 25 adhérents ;



RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 présente un résultat déficitaire de **FCFA 1 973 943 582** contre un résultat déficitaire de **FCFA 812 404 227** en 2024.

	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Résultat de l'exercice	-1 973 943 582	- 812 404 227	-142,98%

	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Objectif de recouvrement	29 930 000 871	22 972 985 616	30,28%
Réalisation	12 410 105 494	12 869 237 241	-3,57%
Taux de réalisation	41,46%	56,02%	
Charges d'exploitation	2 731 901 743	2 218 750 834	23,13%

La perte de l'exercice s'explique par un taux de réalisation de 41,46% traduisant la non-atteinte des objectifs de recouvrement et l'augmentation des charges d'exploitation, notamment :

- Les frais de personnel résultant de l'effet simultané des recrutements et de la revalorisation APECCAM ;
- Les frais engagés dans le cadre du financement spécial (honoraires des avocats basés à l'étranger, sécurisation et frais de gardiennages des immeubles confisqués, missions à l'étranger) ;
- Les charges relatives au projet de nouvelles missions sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui ont été préfinancées par la SRC.



L'ANALYSE DU BILAN (ETAT H)

Le bilan de la SRC présente le patrimoine de la société au cours de l'exercice 2025. Il fait ressortir les principaux agrégats suivants :

- ❖ Un total du bilan chiffré à **FCFA 9 900 586 201 ;**
- ❖ Un résultat déficitaire chiffré à **FCFA 1 973 943 582.**

A. ACTIF**1. LES IMMOBILISATIONS : FCFA 6 974 326 988**

Les immobilisations de l'exercice 2025 comprennent :

INTITULE	MONTANT (FCFA)
Immobilisations incorporelles	356 021 403
Immobilisations corporelles	6 292 667 913
Dépôts et cautionnements	129 004 495
Immobilisations en cours	196 633 177

❖ **Les immobilisations incorporelles** concernent les brevets, licences et logiciels au 31/12/2025. Les acquisitions y relatives pour l'exercice 2025 sont :

- Des licences antivirus SYMANTEC ;
- Des licences FORTIGATE ;
- Des licences BITRIX ;
- D'acquisition annuelle d'un VPS avec Licence Système d'exploitation ;
- Des licences Microsoft Windows 11 ;
- Des licences ms365.



❖ **Les immobilisations corporelles :**

Les travaux d'aménagement et les acquisitions y relatifs pour l'exercice 2025 sont :

- Des matériels de reprographie (photocopieurs) ;
- Des matériels et mobiliers de bureau (téléphone, coffre-fort, billeteur, broyeurs, machine à relier, lits, matelas, ventilateur, mobiliers de bureau etc.) ;
- Des matériels et équipement informatiques (régulateurs de tension, scanners, onduleurs, contrôleur d'accès numérique et biométrique, vidéosurveillance) ;
- Des matériels et équipements électriques (extension du circuit électrique ondulé) ;
- Des matériels de climatisation et de réfrigérateur (humidificateur d'air, climatiseur).

❖ **Les dépôts et cautionnements** concernent les garanties versées lors des divers abonnements chez certains fournisseurs (ENEO, CDE, Bailleurs...) ;

❖ **Les immobilisations en cours concernent** les marchés n'ayant pas fait l'objet de réception définitive au cours de l'exercice 2025. Il s'agit :

- Du marché relatif à la refonte du SGI de la SRC ;
- Du déploiement d'un système de digitalisation de la SRC (NOVENTER) ;
- Des études architecturales et techniques en vue de la construction du nouvel immeuble siège de la SRC ;
- De l'installation et de la mise en service des équipements pour l'infrastructure réseau-logique-système téléphonique (VOIP) de la SRC pour un montant de FCFA 35 430 959.



2. LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES : FCFA 0

Le Trésor Public de la République du Cameroun a procédé en date du 08 avril 2020 à l'émission des Obligations du Trésor Assimilables au taux de 5,7% avec une échéance de 05 ans (de 08/04/2020 au 07/04/2025).

A ce titre, la SRC a souscrit à 200 000 bons du Trésor à 05 ans pour un montant total de FCFA 2 000 000 000.

Le montant souscrit de FCFA 2 000 000 000 a fait l'objet d'un remboursement unique en avril 2025.

3. LES AUTRES OPERATIONS INTERBANCAIRES DE TRESORERIE :

FCFA 1 781 808 052

Ce poste est composé des :

INTITULE	MONTANT (FCFA)
Operations à vue	781 808 052
Opérations à terme	1 000 000 000

❖ Les opérations à vue s'élèvent à **FCFA 781 808 052** au 31 décembre 2025 ;

❖ Les opérations à terme s'élèvent à FCFA 1 000 000 000 au 31 décembre 2025 et concernent le Dépôt à Terme placé auprès de la CCA Bank.

4. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS – ACTIFS : FCFA 3 452 666 256

Ce poste d'un montant de **FCFA 3 452 666 256** concerne les éléments suivants :

❖ Personnel mis en débet **FCFA 733 124 ;**

❖ Autres avances à justifier par le personnel **FCFA 20 393 843.**



- ❖ Charges comptabilisées d'avance **FCFA 231 859 259 ;**
- ❖ Créances SRC sur les entités **FCFA 3 038 690 735 ;**
- ❖ Cantonnements sur saisie-arrêt **FCFA 19 941 633 ;**
- ❖ Débiteurs divers **FCFA 63 152 860 ;**
- ❖ Locataires Immeubles SRC à Douala **FCFA 6 909 000 (MINFI) ;**
- ❖ Autres locataires Immeubles SRC **FCFA 19 140 500 ;**
- ❖ Détourneurs de recouvrements **FCFA 137 373 610 ;**
- ❖ Ecart sur caisse Garoua **FCFA 6 162 025 (Caissier mis en débet et bénéficiaire d'un moratoire) ;**
- ❖ Fournisseurs (avances) **FCFA 18 091 777 ;**
- ❖ Provisions pour dépréciation de comptes de tiers **FCFA (111 544 195).**

B. LE PASSIF

1. ACTIONNAIRES ET ASSOCIES : FCFA 2 000 000 000

Le capital de la SRC est de FCFA 2 000 000 000. Toutefois, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) par son règlement COBAC R-2025/02 du 10 décembre 2025 en son article 3 a décidé de relever le capital minimum des Etablissements Financiers de FCFA 2 milliards à 4 milliards et accorde le délai d'une année à compter du 1er janvier 2026 pour se conformer à cette exigence.

2. RESERVES, REPORTS A NOUVEAU, PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX : FCFA 3 070 607 116

Ce poste d'un montant de **FCFA 3 070 607 116** au 31/12/2025 est constitué essentiellement des réserves, de reports à nouveau, des droits à payer aux personnels en cas de départ ou de rupture de contrat et des provisions pour droits sociaux.



3. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS-PASSIFS :

FCFA 4 812 991 473

Ce poste d'un montant de **FCFA 4 812 991 473** concerne :

- ❖ Les charges à payer d'un montant de **FCFA 402 913 681** (indemnités de congés, les honoraires comptables et la prime de recouvrement) ;
- ❖ La dette envers l'Etat principalement constitué des impôts au titre du mois de décembre d'un montant de **FCFA 227 190 116** qui sera réglé en 2026 (impôts sur salaire, IR et TVA sur factures fournisseurs, IRCM sur les dépôts à terme) et du dividende à verser au trésor public d'un montant de **FCFA 1 000 000 000** ;
- ❖ Les fournisseurs de biens et services d'un montant de **FCFA 221 086 669** à régler.
- ❖ La dette de la SRC relative au financement spécial pour le démarrage des activités CPPED d'un montant de **FCFA 2 822 217 926**
- ❖ Les créiteurs divers d'un montant de **FCFA 123 385 654** (CNPS, SUNU, autres créiteurs)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée Générale

Tels sont succinctement présentés les états financiers de la SRC au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 dont les détails figurent dans les documents en votre possession.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS DE
LA SRC AU 31 DECEMBRE 2025**



SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT	3
Note 1 : CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	5
Note 2 : CHARGES DU PERSONNEL	6
Note 3 : IMPÔTS ET TAXES.....	10
Note 4 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	11
Note 5 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	15
Note 6 : AUTRES CHARGES.....	16
Note 7 : PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	18
Note 8 : PRODUITS ACCESSOIRES.....	26
Note 9 : REPRISES DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS.....	27
Note 10 : AUTRES PRODUITS.....	28
Note 11 : PERTE DE L'EXERCICE	29
BILAN.....	30
Note 12 : IMMOBILISATIONS	31
Note 13 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (OTA) FCFA 0	35
Note 14 : AUTRES OPERATIONS INTERBANCAIRES DE TRESORERIE	36
Note 15 : COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS-ACTIFS	36
Note 16 : CAPITAL.....	42
Note 17 : RESERVES, REPORT A NOUVEAU, PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX.....	43
Note 18 : COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS-PASSIFS.....	44



I. ACTIVITES DE LA SRC

Conformément au décret n° 2020/016 du 09 Janvier 2020 portant réorganisation et fonctionnement de la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC), la SRC est une Société à capital public à caractère financier. Elle assure, pour le compte de l'Etat, contre rémunération, le recouvrement des créances, la liquidation des établissements financiers, la gestion du patrimoine, l'appui-conseil, ainsi que le recouvrement des créances issues des condamnations pécuniaires prononcées au profit de l'Etat et de ses démembrements.

En outre, la SRC exerce toute autre mission qui pourrait lui être confiée par l'Etat, en rapport avec son objet social. Dans l'exercice de ses missions, la SRC bénéficie du concours des organes compétents de l'Etat.

Son siège social est situé à Yaoundé. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La SRC est assujettie à la réglementation de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), son immatriculation COBAC est **10027**.

II. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers de la **SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES DU CAMEROUN** ont été établis conformément aux principes et normes prescrits par la COBAC (Règlement COBAC R-98/01 du 15 février 1998 relatif au plan comptable des établissements de crédit, Règlement COBAC R-2003/01 relatif à l'organisation des comptabilités des établissements de crédit).

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à leurs valeurs nettes d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire prévu par le Code Général des Impôts et dans les limites fixées par le règlement COBAC R-2003/01 relatif à l'organisation des comptabilités des établissements de crédit.

Les taux maximum d'amortissement fiscalement déductibles sont les suivants :

❖ Matériel de transport :	25%
❖ Agencements, aménagements et installations :	10%
❖ Matériel de bureau :	10%
❖ Matériel informatique :	25%
❖ Mobilier de bureau :	10%

N.B. : Les chiffres ci-après sont exprimés en Francs CFA sauf indications contraires.



**ANALYSE DU COMPTE DE
RESULTAT (ETAT G)**



COMPTE DE RÉSULTAT
(En millions de Francs CFA)
AU 31 DECEMBRE 2025

Nom et pays de l'établissement déclarant : **SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES DU CAMEROUN (SRC)**

Concordance avec le plan comptable	Notes	DEBIT	Montant 2025	Montant 2024	CODE BEAC
	1	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	42	22	101
60		Charges sur opérations de trésorerie et opération interbancaires	0	0	102
60.1 et 6061		Intérêts et commissions des opérations de refinancement	0	0	103
603 et 6063		Intérêts et commissions comptes à terme	0	0	104
605 et 6065		Intérêts et commissions des comptes ordinaires	0	0	105
61		Charges sur opérations avec la clientèle	0	0	106
611		Intérêts des bons de caisse	0	0	107
612		Intérêts des comptes à terme	0	0	108
614		Intérêts des comptes à vue	0	0	109
613		Intérêts des comptes d'épargne	0	0	110
619		Intérêts des autres comptes de la clientèle	0	0	111
615		Charges sur opérations de crédit-bail	0	0	112
6151		Dotations aux amortissements	0	0	113
6152		Dotations aux provisions pour dépréciation	0	0	114
62		Charges sur opérations diverses	42	22	115
621		Commissions et frais sur chèques et effets	0	0	116
622		Commissions et frais sur titres	0.36	0	117
623		Pertes, commissions et frais sur opérations de change	0	1	118
624 à 626		Charges diverses	42	21	119
63		Intérêts sur ressources permanentes			120
6311		Intérêts et primes sur emprunts obligatoires	0	0	121
6313		Intérêts sur emprunts subordonnés	0	0	122
6314 à 6317		Intérêts sur autres ressources permanentes	0		123
65	2	CHARGES DE PERSONNEL	2 669	2 336	124
651 0 654		Rémunérations	1 358	1 227	125
655 à 659		Charges sociales	1 311	1 109	126
66	3	IMPÔTS ET TAXES	47	34	127
64	4	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 732	2 219	128
	5	DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS	2 840	2 472	129
68		Dotations aux amortissements	759	529	130
6922		Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	0	0	131
69		Dotations aux provisions	2 082	1 943	132
6915		Provisions sur dépréciation des créances sur les intermédiaires financiers	0	0	133
6913		Provisions sur dépréciation des créances sur la clientèle	0	0	134
6911 - 6912 - 6914		Autres provisions	2 082	1 943	135
	6	AUTRES CHARGES	322	587	136
6921		Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	0	0	137
671 à 673 - 679		Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieures	322	587	138
6761		Moins-values sur réalisation des titres	0	0	139
6762		Moins-values sur réalisation sur mobilisations	0	0	140
86		IMPÔT SUR LE RESULTAT	0	0	141
87		BENEFICE DE L'EXERCICE	0	0	142
		TOTAL DU DEBIT	8 653	7670	143

MOORE STEPHENS C.A.

Société d'Expertise Comptable Audit et de Conseils
B.P. 3883 Douala - Tél. 00237 233 43 25 25
Expert Comptable
Agrément ONECCA N° SEC 0152
Agrément CEMAC N° SEC 045



Marie-Rose MESSI
Directeur Général

COMPTE DE RESULTAT
(En millions de Francs CFA)
AU 31 DECEMBRE 2025

Nom et pays de l'établissement déclarant : SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES DU CAMEROUN (SRC)

Concordance avec le plan comptable	Notes	CREDIT	Montant 2025	Montant 2024	CODE BEAC
	7	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 623	3 666	201
70	7.1	Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	54	28	202
703		Intérêts des prêts et comptes à terme.....	54	28	203
705		Intérêts des comptes à vue.....	0	0	204
702		Intérêts des valeurs reçues en pension ou achetées ferme	0	0	205
701-704 -706		Autres produits.....	0	0	206
71		Produits des opérations de trésorerie avec la clientèle.....			207
711 et 7171		Intérêts sur les crédits à long terme.....	0	0	208
712 et 7172		Intérêts sur les crédits à moyen terme	0	0	209
713 et 7173		Intérêts sur les crédits à court terme.....	0	0	210
714 et 7174		Intérêts sur comptes débiteurs.....	0	0	211
719		Autres produits.....	0	0	212
715		Produits sur opérations de crédit-bail.....	0	0	213
72	7.2	Produits sur opérations diverses.....	3 539	3 524	214
721 et 722		Produits sur chèques et effets.....	0	0	215
725 et 726		Produits sur titres.....	0	0	216
723		Produits des opérations de change.....	0	0	217
720-724 -727-729		Produits des opérations diverses	3 539	3 524	218
73	7.3	Intérêts et dividendes sur immobilisations financières.....	30	114	219
	8	PRODUITS ACCESSOIRES.....	756	793	220
742		Revenus des immeubles	48	60	221
741-743-749		Autres produits	708	733	223
76		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET D'EQUILIBRE.....	0	0	222
	9	REPRISE DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENT.....	2 125	2 287	224
78		Reprises d'amortissements.....	27	0	225
79		Reprises de provisions d'exploitation devenues disponibles.....	2 099	2 287	226
7915		Reprises de provisions sur dépréciation des créances sur les intermédiaires financiers.....	0	0	227
7913		Reprises de provisions sur dépréciation des créances sur la clientèle	0	0	228
7911-7912-7914 -792		Autres reprises de provisions	2 099	2 287	229
	10	AUTRES PRODUITS	174	111	230
		Rentrées sur créances amorties.....	0	0	231
774		Reprises de provisions d'exploitation utilisées	0	0	232
771 à 773-775-777 à 779		Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs.....	144	108	233
7761		Plus-values sur réalisations des titres.....	0	0	234
7762		Plus-values sur réalisations des immobilisations.....	31	4	235
87	11	PERTES DE L'EXERCICE.....	1 974	812	236
		TOTAL DU CREDIT	8 653	7 670	237

MOORE STEPHENS C.A.
Société d'Expertise Comptable, Audit et de Conseil
B.P. 3883 Douala - Tél. 237 233 43 25 25
Agrément ONECCA N° SEC 045
Agrément CEMAC N° SEC 045
Comptable aux Comptes



Die-Rose MESSI
Directeur Général

Note 1 : CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

FCFA 42 462 936

+91,95%

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Frais bancaires	42 462 936	22 121 523	91,95%
Total	42 462 936	22 121 523	91,95%

Le poste « Frais bancaires » regroupe les agios et les commissions bancaires liés au fonctionnement des différents comptes de l'entreprise.

L'augmentation du poste s'explique principalement par les agios d'un montant de **FCFA 19 millions** liés à la mise en place d'un découvert de **FCFA 700 000 000** contracté auprès de AFG BANK destinés à couvrir les charges d'exploitation de décembre 2024, notamment :

- Les salaires : FCFA 200 400 621
- Le 13eme mois : FCFA 120 417 430
- L'arbre de Noël : FCFA 14 000 000
- Les factures fournisseurs : FCFA 345 419 240

Ce découvert a été intégralement remboursé en mai 2025.

Note 2 : CHARGES DU PERSONNEL
FCFA 2 668 661 125
+14,25%

Ce poste d'un montant de **FCFA 2 668 661 125** représente les rémunérations du personnel ainsi que les charges sociales diverses.

De manière générale, ce poste a été impacté par :

- ❖ L'augmentation APECCAM de 5% entrée en vigueur en juillet 2024, n'a impacté les charges du personnel que sur six mois de l'exercice 2024. Son effet a, à contrario, été constaté sur l'intégralité de l'exercice 2025 ;
- ❖ Les mouvements du personnel (recrutements et mutations).

1.1 Les rémunérations du personnel se détaillent ainsi qu'il suit :

		31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Cadres (catégories de 10 à 12)	(1)	553 571 607	507 463 883	9,09%
Agents de maîtrise (catégories de 7 à 9)	(2)	457 500 051	381 248 858	20,00%
Employés (catégories de 1 à 6)	(3)	134 645 848	121 488 812	10,83%
Indemnités congés	(4)	113 922 486	124 129 902	-8,22%
Treizième mois	(5)	98 268 374	92 189 095	6,59%
Total rémunérations		1 357 908 366	1 226 520 550	10,71%

(1) L'augmentation du poste « Cadres (catégories de 10 à 12) » de 9,09% est due principalement au recrutement de trois (03) cadres (deux directeurs et un cadre) et aux effets des avancements ;

(2) L'augmentation du poste « Agents de maîtrise (catégories de 7 à 9) » de 20% est due principalement au recrutement de quatorze (14) agents de maîtrise et aux effets des avancements ;

(3) L'augmentation du poste « Employés (catégories de 1 à 6) » de 10,83% s'explique principalement par le recrutement de quatre (04) employés et aux effets des avancements ;

(4) La baisse de 8,22% du poste « indemnités de congés » s'explique principalement par la régularisation massive des congés non pris au cours de l'exercice 2024 ;

(5) L'augmentation du poste « Treizième mois » de 6,59% est due à la hausse de la masse salariale.

1.2 Les charges sociales diverses se détaillent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Cotisations sociales	(1)	187 221 027	159 406 042	17,45%
Pension fonctionnaire	(2)	4 386 187	2 456 022	78,59%
Indemnités de transport	(3)	129 528 000	107 279 666	20,74%
Indemnités de logement	(4)	411 956 501	360 036 112	14,42%
Indemnité de fin de carrière	(5)	68 913 855	46 898 621	46,94%
Prime de bonne séparation	(6)	11 717 761	7 324 693	59,98%
Indemnités de séparation pour scolarité des enfants		8 994 396	-	-
Indemnités de décès	(7)	4 998 581	11 633 393	-57,03%
Indemnités de représentation		6 000 000	6 000 000	-
Indemnités de responsabilité	(8)	48 501 002	41 585 333	16,63%
Indemnités d'entretien véhicule	(9)	4 006 997	3 455 266	15,97%
Indemnités de secrétaire	(10)	6 180 267	3 786 666	63,21%
Indemnités de chauffeur		3 292 534	3 362 267	-2,07%
Indemnités de caisse		1 781 666	2 141 667	-16,81, %
Indemnités de retraite complémentaire		37 147 200	40 014 263	-7,17%
Prime d'installation	(11)	10 075 090	1 627 936	518,89%
Prime d'assurance maladie du personnel	(12)	121 475 013	111 344 223	9,10%
Allocation forfaitaire (eau, électricité, téléphone, domesticité, hôtel particulier)		22 599 996	22 599 996	-
Droit à congés	(13)	187 525 401	154 466 700	21,40%
Remboursement des frais médicaux	(14)	33 588 183	11 583 815	189,96%
Allocation ameublement		-	7 000 000	-100%
Indemnités de licenciement		-	-	-

Indemnités de préavis	-	-	-
Médaille d'honneur	(15)	863 102	5 272 335 -83,63%
Total charges sociales		1 310 752 759	1 109 275 016 18,16%
TOTAL CHARGES DU PERSONNEL		2 668 661 125	2 335 795 566 14,25%
(Total rémunérations + Total charges sociales)			

- (1) L'augmentation du poste « Cotisations sociales (CNPS) » de 17,45 % est liée à la hausse de la masse salariale consécutive aux recrutements et aux effets des avancements.
- (2) L'augmentation du poste « Pension fonctionnaire » de 78,59 % s'explique par :
 - La prise en compte des cotisations sur douze (12) mois pour les cinq (05) fonctionnaires détachés en août 2024, contre seulement cinq (05) mois de cotisation enregistrés sur l'exercice précédent.
 - Le détachement de deux (02) fonctionnaires supplémentaires au cours de l'exercice 2025.
- (3) L'augmentation du poste « Indemnités de transport » de **20,74 %** résulte essentiellement de l'impact en année pleine de la revalorisation des indemnités de transport par l'APECCAM, de **50 000 FCFA à 60 000 FCFA** à compter de juillet 2024. Cette évolution a été impactée par les recrutements effectués à la fin de l'exercice 2024 ainsi que tout au long de l'année 2025.
- (4) Le poste « indemnités de logement » progresse de **14,42 %**. Cette hausse s'explique par l'affectation de plusieurs collaborateurs en dehors de leur lieu de recrutement au cours de l'exercice 2025 impliquant ainsi une indemnité de logement plus avantageuse pour les employés concernés ;
- (5) L'augmentation du poste « Indemnité de fin de carrière » de **46,94%** s'explique principalement par le départ à la retraite de quatre (04) collaborateurs à forte ancienneté en 2025 (01 agent de maîtrise et 03 employés), contre deux (02) collaborateurs en 2024 (01 cadre, et 01 agent de maîtrise) ;
- (6) L'augmentation du poste « Prime de bonne séparation » de **59,98%** s'explique principalement par le départ à la retraite de quatre (04) collaborateurs à forte ancienneté admis à faire valoir leur droit à la retraite en 2025 contre deux (02) collaborateurs en 2024.
- (7) La diminution du poste « Indemnité de décès » de **57,03%** s'explique par le décès d'un (01) employé au cours de l'exercice 2025 contre deux (02) en 2024.

- (8) L'augmentation du poste « Indemnités de responsabilité » de **16,33%** s'explique par la nomination de plusieurs collaborateurs à des postes de responsabilité.
- (9) L'augmentation du poste « Indemnités d'entretien véhicule » de **15,97%** s'explique par la prise en compte, sur une année complète, des indemnités versées aux trois (03) chauffeurs recrutés en octobre 2024, contre seulement trois (03) mois sur l'exercice précédent. Cette hausse est également imputable au recrutement d'un chauffeur supplémentaire au cours de l'exercice 2025.
- (10) L'augmentation du poste « Indemnités de secrétaire » de **63,21%** s'explique par le nombre de bénéficiaires qui s'élève à 12 en 2025 contre 8 en 2024.
- (11) L'augmentation du poste « Prime d'installation » de **518,89%** est consécutive à l'affectation d'un nombre important d'employés hors de leur lieu de recrutement au cours de l'exercice 2025, soit 12 employés en 2025 contre 01 employé en 2024.
- (12) L'augmentation du poste « Prime d'assurance maladie » de **9,10%** résulte de la hausse du nombre d'assurés, soit 650 en 2025 contre 546 en 2024.
- (13) Le montant du poste « Droit à congés » correspond à la provision constituée pour les indemnités dues au personnel n'ayant pas bénéficié de leurs congés au cours de l'exercice 2025.
- L'augmentation de ce poste de **21,40%** est liée à la hausse de la masse salariale consécutive aux effets des avancements.
- (14) L'augmentation du poste « Remboursement des frais médicaux » de **189,96%** s'explique par la prise en compte du remboursement des dépenses engagées par les employés recrutés en cours d'exercice, non encore assurés et les frais d'évacuation sanitaire du Directeur Général.
- (15) La diminution du poste « Médaille d'honneur » de **83,63%** s'explique par la baisse du nombre de récipiendaires : 01 personne en 2025 contre 08 en 2024.

Note 3 : IMPÔTS ET TAXES

FCFA 47 162 448

+36,86%

Ce poste d'un montant de **FCFA 47 162 448** représente les impôts et taxes de l'exercice. Il se détaille ainsi qu'il suit :

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Vignettes + cartes grises +droits d'enregistrement + timbres fiscaux (1)	8 898 546	1 798 500	394,78%
Contributions patronales au Crédit Foncier et au Fonds National de l'Emploi (2)	38 263 902	32 662 376	17,15%
Total Impôts et taxes	47 162 448	34 460 876	36,86%

- (1) L'augmentation du poste « Vignettes + cartes grises + droits d'enregistrement + timbres fiscaux » de **394,78%** s'explique par le paiement de la patente de la SRC au titre de l'exercice 2024 à l'initiative de l'ancien Directeur Administratif Financier et Comptable. Ce point est resté en suspens avec la Direction Générale des Impôts pour déterminer si la SRC est assujettie ou pas, au même titre que l'impôt sur les sociétés et la Taxe sur la Valeur Ajoutée ;
- (2) L'augmentation du poste « Contributions patronales au Crédit Foncier et au Fonds National de l'Emploi » de **17,15%** s'explique par la hausse de la masse salariale.



Note 4 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

FCFA 2 731 901 743

+23,13%

		31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Eau et gaz	(1)	6 436 744	4 074 324	57,98%
Électricité		62 021 847	64 633 075	-4,04%
Carburant		157 476 500	162 826 800	-3,29%
Fournitures de bureau	(2)	195 709 884	243 787 603	-19,72%
Fournitures d'entretien et petit outillage	(3)	11 852 501	16 698 245	-29,02%
Journaux et autres documents	(4)	7 388 392	10 177 196	-27,40%
Fournitures informatiques	(5)	13 285 131	4 441 668	199,10%
Fournitures publicitaires	(6)	9 664 105	7 534 125	28,27%
Fournitures de réception bureau et restauration		75 977 233	72 787 484	4,38%
Fournitures non ventilées	(7)	21 199 770	3 123 274	578,77%
Frais de transport par route et rail		7 098 631	9 304 091	-23,70%
Frais de transport par air	(8)	56 334 733	26 628 800	111,56%
Locations véhicules	(09)	14 458 417	9 414 917	53,57%
Affranchissements courriers + Téléphone et fax		41 538 856	40 603 759	2,30%
Frais de mission	(10)	166 718 936	144 265 000	15,56%
Services publicitaires	(11)	74 265 316	34 583 702	114,74%
Loyers et charges locatives		628 800 000	592 800 000	6,07%
Entretiens et réparations des immeubles	(12)	254 099 151	73 850 945	244,07%
Entretiens et réparations des matériels et mobiliers		13 236 490	11 007 942	20,24%
Entretien et réparation des matériels et équipements informatiques		12 255 503	10 071 592	21,68%
Entretiens et réparations des véhicules	(13)	48 932 465	30 182 274	62,12%
Frais d'assistance informatique		31 222 491	30 000 000	4,07%
Frais de gardiennage	(14)	76 296 162	61 389 912	24,28%
Frais de déménagement		-	-	0,00%
Autres services consommés	(15)	37 293 317	46 219 213	-19,31%
Indemnités de surveillance des Administrateurs	(16)	15 600 000	30 000 000	-48,00%
Prime de rendement des Administrateurs		36 000 000	36 000 000	-
Frais de conseils et de comités	(17)	46 167 406	83 155 385	-44,48%
Frais des comités d'audit et de risques	(18)	5 800 000	31 900 000	-81,82%
Indemnités de représentation mensuelle PCA		4 400 000	4 800 000	-8,33%
Prime d'assurances multirisques		26 302 657	38 158 148	-31,07%
Prime d'assurances véhicules	(19)	63 394 447	78 245 701	-18,98%
Pompes funèbres		5 046 271	4 963 375	1,67%
Cotisations APECCAM + CNC + FOGADAC		31 000 000	31 000 000	0,00%
Frais de comité des marchés	(20)	19 325 000	6 950 000	178,06%
Droit de régulation des marchés	(21)	1 437 500	5 521 539	-73,97%
Frais de formation du personnel	(22)	44 601 860	24 291 225	83,61%

Arbre de Noël		8 960 000	13 920 000	-35,63%
Honoraires comptables		19 355 157	19 318 500	0,19%
Honoraires médicaux	(23)	23 011 300	19 617 565	17,30%
Honoraires pour travaux spéciaux		64 622 182	61 846 998	4,49%
Honoraires juridiques et frais de contentieux	(24)	280 339 384	8 856 953	3065,19%
Main d'œuvre occasionnelle		1 150 000	1 750 000	-34,29%
Autres charges		226 000	49 500	356,57%
Indemnité de session de l'assemblée générale	(25)	7 200 000	3 600 000	100,00%
Allocation forfaitaire mensuelle domesticité (eau, électricité, téléphone, domesticité, hôtel particulier) PCA		4 400 004	4 400 004	0%
Total charges générales d'exploitation		2 731 901 743	2 218 750 834	23,13%

L'augmentation des charges générales d'exploitation qui passent de **FCFA 2 218 750 834 en 2024 à FCFA 2 731 901 743 en 2025**, soit une variation de **+23,13%** se justifie comme suit :

- (1) Le poste Eau et gaz progresse de **57,98%**. Cette évolution résulte des factures d'eau nettement supérieures à la moyenne habituelle constatées à l'immeuble siège entre août et novembre 2025, consécutive à une fuite souterraine selon le constat de CAMWATER. La situation est revenue à la normale ;
- (2) La diminution du poste « Fournitures de bureau » de **19,72%** s'explique principalement par la comptabilisation des écritures relatives au détournement de stocks survenu au cours de l'exercice 2025. En effet, la charge correspondante, d'un montant de FCFA 35 492 323, a été imputée aux personnes concernées ;
- (3) La diminution du poste « Fournitures d'entretien et petit outillage » de **29,02%** s'explique par l'absence de charges exceptionnelles en 2025, contrairement à l'exercice 2024, qui avait été marqué par des dépenses plus importantes liées à l'entretien des bureaux dans le cadre de l'intégration des nouvelles recrues ;
- (4) La diminution du poste « Journaux et autres documents » de **27,4%** s'explique par la réduction des besoins exprimés en termes de documentation technique en 2025 (ouvrages juridiques et comptables) par rapport à l'exercice 2024 ;
- (5) L'augmentation du poste « Fournitures informatiques » de **199,10%** s'explique principalement par l'acquisition du matériel nécessaire à la remise en état des équipements de reprographie pour les sites de Yaoundé et Douala ;
- (6) L'augmentation du poste « Fournitures publicitaires » de **28,27%** s'explique principalement par l'achat en 2025 de 1000 pagnes à thème SRC auprès de la CICAM à l'occasion de la fête du Travail du 1er mai 2025 ;

- (7) L'augmentation du poste « Fournitures non ventilées » de **578,77%** s'explique principalement par l'attribution des étrennes aux administrateurs et administrations partenaires (MINFI, MINJUSTICE, Gendarmerie, Police...), contrairement à l'exercice 2024 au cours duquel les étrennes n'étaient réservées qu'aux administrateurs de la SRC ;
- (8) L'augmentation du poste « Frais de transport par air » de **111,56 %** est consécutive à la hausse du nombre de missions effectuées à l'étranger (Brazzaville, Abu-Dhabi, Paris, Lisbonne). Elle résulte également de la prise en charge des frais de transport aérien du personnel de l'agence SRC Garoua dans le cadre des mesures d'urgence prises pour garantir leur sécurité face au contexte d'insécurité post-électorale ;
- (9) L'augmentation du poste « Locations de véhicules » de **53,57%** s'explique par la location de véhicules pour les divers déplacements lors des missions effectuées à l'étranger (Brazzaville, Paris), soit trois (03) missions en 2025 contre deux (02) missions en 2024 ;
- (10) L'augmentation du poste « frais de mission » de **15,56%** est principalement due à la hausse des missions à l'Etranger ;
- (11) L'augmentation du poste « Services publicitaires » de **114,74%** s'explique par la campagne de communication et la médiatisation des activités de la SRC à travers la participation de la SRC aux « AWARDS DE L'AVENIR » et l'insertion publicitaire dans le magazine « Les Dossiers du MINFI » ;
- (12) L'augmentation du poste « Entretien et réparations des immeubles » de **244,07%** est principalement due à la prise en charge de l'acquisition de bornes géantes et de plaques signalétiques destinées à la sécurisation des immeubles confisqués dans le cadre du financement spécial MINFI ;
- (13) L'augmentation du poste « Entretien et réparations des véhicules » de **62,12%** s'explique principalement par les multiples travaux d'entretien du parc automobile de la SRC facturés par un garage professionnel ;
- (14) L'augmentation du poste « Frais de gardiennage » de **24,28%** s'explique par les dépenses engagées pour la sécurisation de plusieurs sites, relevant des immeubles confisqués, dans le cadre du financement spécial des opérations de recouvrement des créances issues des condamnations pécuniaires au profit de l'État et de ses démembrements ;
- (15) La diminution du poste « Autres services consommés » de **19,31%** est due au fait qu'au cours de l'exercice 2025 il n'y a pas eu d'événements exceptionnels contrairement à l'exercice 2024 qui était marqué par la contribution de la SRC en vue de l'organisation de la cérémonie des obsèques du précédent PCA ;

- (16) La diminution du poste « Indemnités de surveillance des Administrateurs » de **48%** correspond aux indemnités versées aux administrateurs lors des sessions du Conseil d'Administration. Sa diminution s'explique par un nombre moins élevé de sessions tenues en 2025 (trois (03) sessions en 2025 contre cinq (05) sessions en 2024) ;
- (17) La diminution du poste « Frais de conseils et comités » de **44,48%** s'explique principalement par un nombre moins élevé de sessions du groupe de travail chargé d'élaborer le cadre juridique du projet de construction de l'immeuble siège de la SRC, soit quatre (04) sessions en 2025 contre huit (08) sessions en 2024 ;
- (18) La diminution du poste « Frais des comités d'audit et de risques » de **81,82%** s'explique par la tenue de deux (02) comités d'audit en 2025 contre dix (10) comités de recrutement, quatre (4) comités d'audit et un (1) comité de risques en 2024 ;
- (19) La diminution du poste « Prime d'assurances véhicules » de **19%** s'explique par la souscription simultanée de l'assurance pour l'ensemble du parc automobile, ayant permis de bénéficier d'une remise de 46% sur la flotte globale. À l'inverse, l'intégration progressive de treize (13) véhicules en 2024 n'avait pas permis de bénéficier pleinement de ces avantages tarifaires ;
- (20) L'augmentation du poste « Frais de comité des marchés » de **178,06%** s'explique par la prise en compte des frais des sessions (SIGAM, CIPM, SCAO) relatifs à la passation de dix (10) marchés en 2025 contre trois (3) marchés en 2024.
- (21) La diminution du poste « droits de régulation des marchés » de **73,97%** s'explique par la facturation par l'ARMP d'un (1) marché en 2025 contre trois (3) en 2024.
- (22) L'augmentation du poste « Frais de formation du personnel » de **83,61%** s'explique principalement par les frais engagés en vue de la participation du personnel juriste au séminaire de formation portant sur la loi n°2023/011 du 25 juillet 2023 relative aux garanties et au recouvrement des créances par les entités publiques bénéficiaires du privilège du Trésor, à Mbalmayo ;
- (23) L'augmentation du poste « Honoraires médicaux » de **17,30%** s'explique par la hausse des effectifs du personnel de la SRC ayant bénéficié de la visite systématique annuelle, soit cent trente-six (136) personnes en 2025 contre cent quinze (115) personnes en 2024 ;
- (24) L'augmentation du poste « Honoraires juridiques et frais de contentieux » de **3 065,19%** s'explique principalement par le règlement des honoraires des avocats établis en France, constitués pour les procédures d'exéquatur des décisions de justice rendues par le TCS ; opérations prises en charge par le financement spécial.
- (25) L'augmentation du poste « Indemnités de session de l'Assemblée générale » de **100%** se justifie par la tenue de deux (2) sessions en 2025, contre une (1) seule en 2024.

Note 5 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

FCFA 2 840 386 109

+14,92%

Ce poste d'un montant de **FCFA 2 840 386 109** représente les dotations aux amortissements et aux provisions. Il se détaille ainsi qu'il suit :

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Dotations aux amortissements (1)	758 783 544	529 054 055	43,42%
Dotations aux provisions (2)	2 081 602 565	1 942 537 852	7,16%
Total dotations de l'exercice	2 840 386 109	2 471 591 907	14,92%

(1) L'augmentation du poste « Dotations aux amortissements » de **43,42%** se justifie par :

- Le changement de la méthode de comptabilisation ;
- L'augmentation de la dotation aux amortissements des véhicules acquis en mi-2024, passant de 57 301 434 FCFA en 2024 à 112 372 500 FCFA en 2025 ;
- La prise en compte des amortissements consécutive à l'acquisition des brevets (licences, plateforme BITRIX) pour un montant de FCFA 52 391 823 ;

(2) Le montant du poste « Dotations aux provisions » en augmentation de **7,16%** correspond principalement aux provisions relatives au personnel qui concernent :

- Les Indemnités de fin de carrière de FCFA 1 235 879 340 en 2025 contre FCFA 1 197 260 052 en 2024 du fait de l'augmentation des effectifs ;
- La Prime de bonne séparation de FCFA 646 344 655 en 2025 contre FCFA 576 293 493 en 2024 du fait de l'augmentation des effectifs ;
- La Prime de recouvrement du personnel de FCFA 155 000 000 en 2025 contre FCFA 118 000 000 en 2024 ;

Note 6 : AUTRES CHARGES

FCFA 322 149 423

-45,15%

Ce poste d'un montant de **FCFA 322 149 423** en diminution de **45,15%** concerne les fournitures consommées et autres services consommés relatifs aux exercices antérieurs, se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Fournitures consommées hors exploitation (1)	1 160 745	10 335 087	-88,77%
Transport et déplacement hors exploitation (2)	911 715	8 745 338	-89,57%
Autres services consommés hors exploitation (3)	4 505 538	298 240 080	-98,49%
Charges diverses hors exploitation (4)	3 711 565	61 716 854	-93,99%
Charges sur opérations bancaires diverses (5)	15 911 098	82 481	19191,62%
Frais de personnel hors exploitation (6)	46 963 903	3 500 000	1241,83%
Primes dues au personnel hors exploitation	171 516 854	176 246 854	-2,68%
Charges et autres pertes exceptionnelles (7)	77 468 005	28 438 338	172,41%
Total autres charges	322 149 423	587 305 032	-45,15%

(1) La diminution du poste « Fournitures consommées hors exploitation » de **88,77%** s'explique par l'absence en 2025 d'opérations significatives rattachées à l'exercice antérieur, contrairement à l'exercice 2024 qui avait été marqué par la facturation de carnets sécurisés livrés en 2023 et comptabilisé en 2024 ;

(2) La baisse du poste « Transport et déplacements hors exploitation » de **90%** s'explique par l'absence en 2025 d'opérations significatives rattachées à l'exercice antérieur, contrairement à l'exercice 2024 qui avait été marqué par les locations de véhicules engagées pour différentes missions effectuées à Garoua au cours de l'exercice 2023 et comptabilisées en 2024 ;

(3) Le poste « Autres services consommés hors exploitation » en baisse de **98,49%** enregistre les charges relevant d'exercices antérieurs.

Cette diminution s'explique par un nombre limité d'éléments exceptionnels au cours de l'exercice 2025. En effet, l'exercice 2024 avait été marqué par la comptabilisation en charges d'un montant de **270 205 013 FCFA**, au titre du financement spécial MINFI ;

- (4) La diminution du poste « Charges diverses hors exploitation » de **94%** s'explique par le paiement, en 2024, d'une prime spéciale des administrateurs non provisionnée en 2023, contrairement à 2025 où cette charge a été provisionnée ;
- (5) Le poste « Charges sur opérations diverses » correspond principalement à la comptabilisation d'une facture d'avoir en faveur de l'entité CAC-LIQUIDATION d'un montant de FCFA 15 881 108 consécutive à l'annulation de l'adjudication de l'immeuble objet du Titre Foncier N°10187/MEFOU&AFAMBA ;
- (6) L'augmentation du poste « Frais de personnel hors exploitation » résulte de la régularisation des cotisations CNPS de l'exercice 2023 et 2024 payées et comptabilisées en 2025 ;
- (7) L'augmentation du poste « Charges et autres pertes exceptionnelles » de **172,41%** s'explique principalement par la régularisation, en 2025, des pénalités et majorations de retard sur les charges sociales versées à la CNPS, pour un montant de FCFA 14 367 985 et la régularisation des écritures relatives aux loyers indument facturés aux sous-locataires de TOP INTER pour un montant de FCFA 63 100 000, suite aux recommandations du commissaire aux comptes du fait de l'inexistence d'un contrat de location.



Note 7 : PRODUITS D'EXPLOITATION

FCFA 3 623 152 858

-1,18%

Ce poste d'un montant de **FCFA 3 623 152 858** est composé de :

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires (1)	54 297 788	27 764 550	95,57%
Produits sur opérations diverses (2)	3 538 771 737	3 524 489 027	0,41%
Intérêts Obligations du Trésor Assimilables (OTA)	30 083 333	114 000 000	-73,61%
Produits d'Exploitation Bancaires	3 623 152 858	3 666 253 577	-1,18%

7.1. Produits sur Opérations de Trésorerie et Opérations interbancaires :

FCFA 54 297 788

+ 95,57%

Ce poste d'un montant de **FCFA 54 297 788** enregistre la rémunération des placements de trésorerie à court terme tels que présentés ci-dessous :

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Produits sur Opérations de trésorerie et Opérations interbancaires	54 297 788	27 764 550	95,57%
BANQUE ATLANTIQUE	-	-	0,00%
UBA	-	-	0%
CBC	54 297 788	27 764 550	95,57%

La rémunération des placements de trésorerie à court terme d'un montant de **FCFA 54 297 788** contre **FCFA 27 764 550** en 2024 soit une évolution de **95,57%** en valeur relative se justifie par l'optimisation de la trésorerie via la capitalisation des intérêts sur les ressources placées par les entités pour un montant de **FCFA 709 469 754** dans les comptes courants rémunérés de la SRC.

7.2. Produits Sur Operations Diverses :

FCFA 3 538 771 737

-1,00%

La valeur de cette rubrique est de **FCFA 3 538 771 737** au 31/12/2025 en diminution de **1,00%** intègre :

❖ Les commissions SRC facturées au titre des :

- Recouvrements des créances issues des condamnations pécuniaires prononcées au profit de l'Etat et de ses démembrements ;
- Recouvrements des créances bancaires et commerciales ;
- Cessions d'actifs ;
- Recouvrement des loyers ;
- Dations et adjudications des liquidations et mandats ;
- Prises en charge des dossiers.

❖ Les diverses prestations de Conseils et Assistance effectuées par la SRC dans le cadre de l'évaluation des créances douteuses.

1- LES COMMISSIONS SRC

La valeur de cette rubrique est de **FCFA 3 530 675 487** au 31/12/2025. Elle intègre :

ELEMENTS	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
1-1 COMMISSIONS SUR LES RECOUVREMENTS DES CREANCES BANCAIRES	1 215 513 817	1 233 221 351	-1,44%
EX-SCB/L	261 816 042	147 624 576	77,35%
MANDAT ETAT/UBC	174 279 295	166 850 588	4,45%
MANDAT ETAT-NFC	168 297 854	101 379 502	66,01%
ETAT-BICIC N°3	111 970 908	58 268 579	92,16%
EX-BIAOC/L	91 787 036	109 136 327	-15,90%
CAC-L	63 645 922	63 012 913	1,00%
EX-BCD/L	59 918 290	133 861 000	-55,24%
ETAT AMITY	57 411 038	57 450 000	-0,07%
EX-CAMBANK/L	32 340 588	77 729 394	-58,39%
BMBC/L	31 923 901	27 191 972	17,40%
MANDAT SOPECAM	28 023 690	43 926 886	-36,20%
FONADER/L	22 965 308	16 220 667	41,58%

ETAT-SGBC	22 380 141	20 867 400	7,25%
ETAT-BICIC 1&2	21 077 180	19 270 268	9,38%
EX-PARIBAS/L	19 812 417	42 588 966	-53,48%
ETAT-BMBC	18 183 429	19 127 273	-4,93%
ETAT-CBC	10 241 700	98 105 400	-89,56%
MANDAT-PACD/PME	9 187 157	27 483 300	-66,57%
BCCC/L	5 850 000	-	0,00%
MANDAT CFC	4 001 646	2 422 500	65,19%
MANDAT-BC PME	400 275	547 650	-26,91%
ETAT HEVECAM	-	156 192	-100,00%
BICIC/L	-	-	0,00%
ETAT STANDARD	-	-	0,00%
MANDAT-NWCA	-	-	0,00%
ETAT/ONCPB	-	-	0,00%
ETAT/ONPC	-	-	0,00%
ETAT/RNCF	-	-	0,00%
1-2 COMMISSIONS SUR LES RECouvreMENTS CPPED	63 307 584	100 442 386	-41,70%
ETAT CPPED	63 367 584	100 442 386	-41,70%
1-3 COMMISSIONS SUR LES REALISATIONS D'ACTIFS	56 405 615	157 457 203	-64,18%
CAC-L	42 540 000	41 181 000	3,30%
BCCC/L	5 143 786	17 023 117	-69,78%
ETAT-BMBC	2 427 049	-	0,00%
EX-BCD/L	2 129 700	48 455 631	-95,60%
BICIC/L	2 100 000	14 137 500	-85,15%
EX-PARIBAS/L	2 065 080	18 600 000	-88,90%
EX-SCB/L	-	13 259 955	-100%
EX-BIAOC/L	-	4 800 000	-100,00%
ETAT-SGBC	-	-	0,00%
ETAT-BICIC 1&2	-	-	0%
ETAT-BICIC N°3	-	-	0,00%
EX-CAMBANK/L	-	-	0,00%
BMBC/L	-	-	0,00%
FONADER/L	-	-	0,00%
ETAT HEVECAM	-	-	0,00%
ETAT STANDARD	-	-	0,00%
MANDAT CFC	-	-	0,00%
MANDAT-PACD/PME	-	-	0,00%

MANDAT-NWCA	-	-	0,00%
MANDAT-BC PME	-	-	0,00%
MANDAT SOPECAM	-	-	0,00%
ETAT-CBC	-	-	0,00%
MANDAT ETAT-NFC	-	-	0,00%
MANDAT ETAT/UBC	-	-	0,00%
ETAT AMITY	-	-	0,00%
ETAT/ONCPB	-	-	0,00%
ETAT/ONPC	-	-	0,00%
ETAT/RNCF	-	-	0,00%
1-4 COMMISSIONS SUR LES LOYERS	51 769 128	73 575 769	-29,64%
EX-BCD/L	15 685 635	42 513 300	-63,10%
ETAT-SGBC	12 378 000	12 450 000	-0,58%
EX-PARIBAS/L	4 882 500	1 522 800	220,63%
CAC-L	4 545 000	4 104 000	10,75%
EX-CAMBANK/L	4 276 500	1 827 000	134,07%
EX-SCB/L	3 620 700	3 099 000	16,83%
ETAT-BICIC N°3	2 551 165	1 496 419	70,48%
EX-BIAOC/L	1 218 000	1521600	-19,95%
ETAT-BICIC 1&2	1 200 000	1 560 000	-23,08%
ETAT/RNCF	850 628	2 824 650	-69,89%
BMBC/L	390 000	513 000	-23,98%
BICIC/L	171 000	144 000	18,75%
ETAT-BMBC	-	-	0,00%
BCCC/L	-	-	0,00%
FONADER/L	-	-	0,00%
MANDAT CFC	-	-	0%
ETAT HEVECAM	-	-	0,00%
ETAT STANDARD	-	-	0,00%
MANDAT-PACD/PME	-	-	0,00%
MANDAT-NWCA	-	-	0,00%
MANDAT-BC PME	-	-	0,00%
MANDAT SOPECAM	-	-	0,00%
ETAT-CBC	-	-	0,00%
MANDAT ETAT-NFC	-	-	0,00%
MANDAT ETAT/UBC	-	-	0,00%
ETAT AMITY	-	-	0,00%
ETAT/ONCPB	-	-	0,00%
ETAT/ONPC	-	-	0,00%

1-5 COMMISSIONS SUR LES LOYERS DES IMMEUBLES CONFISQUES CPPED	28 494 000	26 346 000	7,93%
ETAT CPPED	28 494 000	26 346 000	8%
1-6 COMMISSIONS SUR DATATIONS ET ADJUDICATIONS	572 948 433	365 175 660	56,90%
ETAT-CBC	413 622 000	300 000 000	37,87%
MANDAT ETAT/UBC	74 406 302	-	0%
CAC-L	43 056 000	-	0%
CPPED	26 580 073		0,00%
EX-BIAOC/L	15 284 058	56 682 000	-73,04%
ETAT-BICIC 1&2	-	8 493 660	-100%
MANDAT-BC PME	-	-	0%
EX-SCB/L	-	-	0%
ETAT-BMBC	-	-	0%
EX-PARIBAS/L	-	-	0%
BCCC/L	-	-	0%
ETAT-SGBC	-	-	0%
EX-CAMBANK/L	-	-	0%
EX-BCD/L	-	-	0%
BMBC/L	-	-	0%
FONADER/L	-	-	0%
MANDAT CFC	-	-	0%
BICIC/L	-	-	0%
ETAT-BICIC N°3	-	-	0%
ETAT HEVECAM	-	-	0%
ETAT STANDARD	-	-	0%
MANDAT-PACD/PME	-	-	0%
MANDAT-NWCA	-	-	0%
MANDAT SOPECAM	-	-	0%
MANDAT ETAT-NFC	-	-	0%
ETAT AMITY	-	-	0%
ETAT/ONCPB	-	-	0,00%
ETAT/ONPC	-	-	0,00%
ETAT/RNCF	-	-	0,00%
1-7 COMMISSIONS SUR COMPENSATIONS	-	46 126 367	-100,00%
BMBC/L	-	22 530 000	-100,00%
EX-SCB/L	-	21 548 074	-100,00%
ETAT-BICIC 1&2	-	1 441 181	-100,00%



EX-CAMBANK/L	-	500 758	-100,00%
BCCC/L	-	92 299	-100,00%
FONADER/L	-	14 056	-100,00%
ETAT-BICIC N°3	-	-	0,00%
EX-BIAOC/L	-	-	0,00%
ETAT-BMBC	-	-	0,00%
CAC-L	-	-	0,00%
ETAT-SGBC	-	-	0,00%
EX-PARIBAS/L	-	-	0,00%
MANDAT CFC	-	-	0,00%
EX-BCD/L	-	-	0,00%
BICIC/L	-	-	0,00%
ETAT HEVECAM	-	-	0,00%
ETAT STANDARD	-	-	0,00%
MANDAT-PACD/PME	-	-	0,00%
MANDAT-NWCA	-	-	0,00%
MANDAT-BC PME	-	-	0,00%
MANDAT SOPECAM	-	-	0,00%
ETAT-CBC	-	-	0,00%
MANDAT ETAT-NFC	-	-	0,00%
MANDAT ETAT/UBC	-	-	0,00%
ETAT AMITY	-	-	0,00%
ETAT/ONCPB	-	-	0,00%
ETAT/ONPC	-	-	0,00%
ETAT/RNCF	-	-	0,00%

1-8 COMMISSIONS SUR BIENS

MEUBLES ET IMMEUBLES

1 540 736 910

1 487 561 790

3,57%

CONFISQUES

1 540 736 910

1 487 561 790

4%

ETAT CPPED

1-9 COMMISSIONS DE PRISE EN CHARGE DES DOSSIERS

1 500 000

-

0,00%

MANDAT SOPECAM

-

-

0%

UNION BANK OF CAMEROON

-

-

0%

AMITY BANK

-

-

0%

BDEAC

1 500 000

-

0%

TOTAL COMMISSIONS

3 530 675 487

3 489 906 525

1,17%

2- LES PRESTATIONS DE CONSEILS ET ASSISTANCE

La valeur de cette rubrique de **FCFA 8 096 250** au 31/12/2025 **(-76,59%)** correspond aux diverses prestations de Conseils et Assistances effectuées par la SRC dans le cadre de l'évaluation des créances compromises des banques en restructuration. Au cours de l'exercice 2025, nous avons facturé les prestations d'évaluations du portefeuille compromis à hauteur de **FCFA 8 096 250** contre **FCFA 34 582 500** en 2024 ; soit une baisse de **76,59%** compte tenu du nombre moins élevé des dossiers évalués.

	2025	2024	
BC-PME (Evaluation des créances en souffrances)	596 250	34 582 500	-98,28%
BDEAC	7 500 000	-	0%
TOTAL	8 096 250	34 582 500	-76,59%

7.3. Intérêts et dividendes sur immobilisations financières :

FCFA 30 083 333

-73,61%

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Intérêts Obligations du Trésor Assimilables (OTA) (janvier 2025 - avril 2025)	30 083 333	114 000 000	-73,61%

ECHEANCIER DES INTERETS DES OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES (OTA)

Montant OTA 2 000 000 000

Banque UBA

Taux 5,70%

Date de souscription 10/04/2020

Date d'échéance 10/04/2025

ANNEE	MONTANT INTERETS	PERIODE
2020	83 916 667	Avril 2020 – Décembre 2020
2021	114 000 000	Janvier 2021- Décembre 2021
2022	114 000 000	Janvier 2022- Décembre 2022
2023	114 000 000	Janvier 2023- Décembre 2023
2024	114 000 000	Janvier 2024- Décembre 2024
2025	30 083 333	Janvier 2025- Avril 2025
TOTAL	570 000 000	

Le montant de **FCFA 30 083 333** correspond aux intérêts des Obligations du Trésor Assimilables (OTA) perçus pour la période de janvier à avril pour le compte de l'exercice 2025.

La baisse 73,61% est consécutive au terme du placement en avril 2025 et au remboursement du capital.



Note 8 : PRODUITS ACCESSOIRES

FCFA 756 005 020

-4.62%

Ce poste dont le montant est de **FCFA 756 005 020** au 31/12/2025 **(-4.62%)** est constitué des revenus issus des loyers des immeubles de la SRC et des produits de placement des ressources gérées par la SRC.

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Loyers des immeubles SRC (1)	48 000 000	59 649 000	-19,53%
Produits de placement des ressources gérées (2)	691 135 020	709 469 758	-2,58%
Transfert de charges d'exploitation (3)	16 870 000	23 490 000	-28,18%
TOTAL PRODUITS ACCESSOIRES	756 005 020	792 608 758	-4,62%

(1) La diminution du poste « Loyers des immeubles SRC » de **19,53%** s'explique par :

- La suspension de la comptabilisation en 2025 des loyers suivant la correspondance du MINFI n°0000338 du 09 janvier 2025 portant rupture des contrats locatifs du Contrôle Départemental des Finances du Wouri et du Service Régional des Affaires Monétaires et des Assurances du Littoral ;
- L'arrêt de la comptabilisation des factures des loyers des quatre (04) autres locataires du complexe commercial rue Mfoundi, compte tenu du contentieux pendant contre TOP INTER.

(2) La diminution du poste « produits de placement des ressources gérées » de 2,58% s'explique par la baisse de la trésorerie placée au cours de l'exercice.

(3) Le poste transferts de charge correspond aux frais de mission du personnel chargé de l'évaluation des créances compromises de la BC-PME et de la BDEAC, ainsi qu'aux coûts liés à la mise à disposition des dossiers de la BC-PME aux commissaires aux comptes. Ces frais, supportés par le client à hauteur de **16 870 000 FCFA**, ayant été préfinancés par la SRC, ont fait l'objet d'un transfert de charge, assimilé à un produit, au cours de l'exercice 2025.



Note 9 : REPRISES DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS

FCFA 2 125 431 885

-7.08%

Ce poste d'un montant de **FCFA 2 125 431 885** au 31/12/2025 est en diminution de **7.08%**. Il se présente ainsi qu'il suit :

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Reprise de Provisions pour risques (1)	2 098 659 197	2 287 284 734	-8,25%
Reprise des amortissements immobilisations corporelles (2)	26 772 688	-	-
TOTAL REPRISES DE PROVISIONS	2 125 431 885	2 287 284 734	-7,08%

- (1) La diminution du poste « reprise de provisions pour risques » de 8,25% se justifie par le fait qu'au cours de l'exercice 2024, aucune dotation relative à la prime de rendement n'a été constituée du fait du résultat déficitaire. Par conséquent, aucune reprise y relative n'a été constatée au cours de l'exercice 2025.
- (2) Le montant de **FCFA 26 772 688** relatif à la reprise des amortissements des immobilisations corporelles résulte de la régularisation du taux d'amortissement des installations électriques qui passe de 25% à 10%, suite aux recommandations de la mission de Vérification Générale de la Comptabilité par la Direction Générale des Impôts.



Note 10 : AUTRES PRODUITS

FCFA 174 190 439

+56,26%

Ce poste d'un montant de **FCFA 174 190 439** au 31/12/2025 est en augmentation de **56,26%**.
Il se décompose ainsi qu'il suit :

		31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Plus-values sur cessions d'actifs	(1)	30 650 000	3 510 000	773,22%
Autres profits exceptionnels	(2)	143 523 614	3 965 635	3519,18%
Produits sur exercices antérieurs		16 825	103 998 807	-99,98%
TOTAL AUTRES PRODUITS		174 190 439	111 474 442	56,26%

- (1) L'augmentation du poste « Plus-values sur cessions d'actifs » de 773,22% par rapport à l'exercice précédent s'explique par la cession de dix (10) véhicules reformés au cours de l'exercice 2025 contre deux (2) véhicules en 2024.
- (2) L'augmentation du poste « Autres Profits exceptionnels » s'explique par le reversement à la SRC, en 2025 par SUNU Assurances, de la quote-part employeur pour un montant de **FCFA 76 986 694**, consécutif à la sortie anticipée de 25 adhérents ;



Note 11 : RESULTAT DE L'EXERCICE

FCFA -1 973 943 582

-142,98%

Ce poste d'un montant de **FCFA 1 973 943 582** représente le résultat déficitaire réalisé par la SRC au 31/12/2025.

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Résultat de l'exercice	-1 973 943 582	- 812 404 227	-142,98%
Produits	6 678 780 202	6 857 621 511	-2,61%
Charges	8 664 623 784	7 670 025 738	12,97%

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Objectif de recouvrement	29 930 000 871	22 972 985 616	30,28%
Réalisation	12 410 105 494	12 869 237 241	-3,57%
Taux de réalisation	41,46%	56,02%	

La perte de l'exercice s'explique par un taux de réalisation de **41,46%** traduisant la non-atteinte des objectifs de recouvrement et l'augmentation des charges d'exploitation, notamment :

- Les frais de personnel résultant de l'effet simultané des recrutements et de la revalorisation APECCAM ;
- Les frais engagés dans le cadre du financement spécial (honoraires des avocats basés à l'étranger, sécurisation et frais de gardiennages des immeubles confisqués, missions à l'étranger) ;
- Les charges relatives au projet de nouvelles missions sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui ont été préfinancées par la SRC.



ANALYSE DU BILAN (ETAT H)



BILAN

(En millions de Francs CFA)
Au 31 décembre 2025

Nom et pays de l'établissement déclarant : **SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES DU CAMEROUN S.A (SRC)**

TABLEAU DE CONCORDANCE Avec la situation mensuelle détaillée (ETA A)	NOTES	ACTIF	Montant 2025	Montant 2024	CODE BEAC
A 102+ A 105	12	IMMOBILISATIONS	2 685	2 709	101
A 109	13	TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISES	0	2 000	102
A 113		OPERATION DE CREDIT - BAIL	0	0	103
A 118		CREDIT A LA CLIENTELE	0	0	104
A 119		Crédit à long terme	0	0	105
		Crédit à moyen terme	0	0	
		Crédit à court terme	7	0	
A 121(montant net) + A 125 + A 126		COMPTES DEBITEURS DE LA CLIENTELE	0	0	106
A 201		CHEQUES ET EFFETS A RECOUVRER	0	0	107
A137+ A140		TITRES DE PLACEMENT, VALEURS REÇUES EN PENSION OU ACHETÉES FERME	0	0	108
A210+A217	14	AUTRES OPERATIONS INTERBANCAIRES DE TRESOR	1 782	1 358	109
A224+A231+A232		à terme	1 000	0	110
		à vue	782	1 358	
A127 (sauf A130)+A133+A235+A237+A238	15	COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	3 453	3 962	111
A130		ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0	112
A236		REPORT ANOUEVEAU	0	0	113
		PERTES DE L'EXERCICE	1 974	812	114
					115
					116
A 239		TOTAL ACTIF	9 901	10 841	117
		PASSIF			
A302	16	CAPITAL	2 000	2 000	118
A303+A306+A317	17	RESERVES, REPORT A NOUVEAU, PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX	3 071	3 901	119
A314		ACTIONNAIRES, COMPTES BLOQUES A PLUS D'UN AN	0	0	120
A310+A311		EMPRUNTS PARTICIPATIFS ET OBLIGATAIRES	0	0	121
A307+A313+A315		AUTRES RESSOURCES PERMANANTES	0	0	122
A320		BONS DE CAISSE	0	0	123
A321		COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	0	0	124
A334+A344		COMPTES D'EPARGNE	0	0	125
A331		COMPTES D'EPARGNES	0	0	126
A419		COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	0	0	127
A410		VALEURS DONNEES EN PENSION OU VENDUES FERME	0	0	128
A423+A429		BANQUES ET ETABLISSEMENTS FI NANCIERS	3	3	129
A436		à vue	0	0	130
A318-	18	COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	4 827	4 937	131
A401+A406+A443+A444+A445		BENEFICES DE L'EXERCICE	0	0	132
					133
A446		TOTAL PASSIF	9 901	10 841	134
		HORS-BILAN			
A509		CAUTIONS, AVALS, AUTRES GARANTIES EN FAVEUR DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	0	0	135
A515+A516		CAUTIONS, AVALS, AUTRES GARANTIES EN FAVEUR DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	0	0	136
A502+A503+A506		CAUTIONS, AVALS, AUTRES GARANTIES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	0	0	137
A518 (sauf A523)		EFFETS DEPOSES EN GARANTIE D'OPERATIONS DE REFINANCEMENT	0	0	138

CERTIFIE CONFORME
LE: 02/01/2026
Société d'Expertise Comptable Audit et de Conseil
Agrement ONECCA N° SEC 052
Agrement CEMAC N° SEC 045

Nom et fonction du signataire

Robert Nken
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

1-Nom et prénom ou raison sociale

LE OU LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2-Nom et prénom ou raison sociale

CERTIFIE CONFORME
LE: 02/01/2026

Marie Rose MESS
Directeur Général

Note 12 : IMMOBILISATIONS

FCFA 2 684 967 361

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements des immobilisations au cours de l'exercice 2025 :

- Acquisitions d'immobilisations incorporelles : **FCFA 73 799 552**
- Acquisitions d'immobilisations corporelles : **FCFA 611 438 980**
- Immobilisation en cours : **FCFA 452 246 056**

LIBELLES	VALEUR			
	SOLDE AU 31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	SOLDE AU 31/12/2025
	A	B	C	A+B-C
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	286 157 101	73 799 552	3 935 250	356 021 403
BREVETS LOGICIELS LICENCES (1)	157 226 201	64 049 552	3 935 250	217 340 503
AUTRES IMMOBILISATIONS (2)	45 491 675	9 750 000	-	55 241 675
SYSTEME DE GESTION INTEGREE (SGI)	83 439 225	-	-	83 439 225
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 683 778 633	611 438 980	2 549 700	6 292 667 913
IMMEUBLES	1 146 407 734	-	-	1 146 407 734
INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS (3)	1 028 161 565	89 902 707	-	1 118 064 272
MATERIEL ET MOBILIER (4)	1 797 582 016	98 536 275	2 549 700	1 893 568 591
MATERIEL DE TRANSPORT (5)	1 711 627 318	422 999 998	-	2 134 627 316
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	129 004 495	-	-	129 004 495
IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	167 387 114	452 246 056	422 999 993	196 633 177
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	6 266 327 343	1 137 484 588	429 484 943	6 974 326 988

AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2025	4 287 322 524
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CAUTIONNEMENTS	2 037 103
TOTAL IMMOBILISATIONS NET	2 684 967 361



(1) Brevets, Licences, Logiciels

Les acquisitions pour ce poste d'un montant de **FCFA 64 049 552** concernent :

- La fourniture de licence antivirus SYMANTEC pour protection de dix ordinateurs déployés à l'immeuble siège SRC – bastos d'un montant de **FCFA 417 375** ;
- La fourniture et installation de licence FORTIGATE entreprise d'un montant de **FCFA 2 599 650** ;
- La fourniture et installation de la plateforme BITRIX pour la SRC pour un montant de **FCFA 17 887 500** ;
- L'acquisition Annuelle d'un VPS avec Licence Système d'exploitation - Sécurisation De Base Et sécuritaire pour un montant de **FCFA 14 595 163** ;
- Frais d'installation du système d'enregistrement automatique des vidéos des sites des archives vers la direction SRC-bastos pour un montant de **FCFA 6 081 750** ;
- L'acquisition d'une licence Microsoft Windows 11 professionnel dans le cadre de la réhabilitation d'un ordinateur de bureau à la direction régionale SRC – douala **FCFA 155 025** ;
- L'acquisition des licences ms365 / juin 2025 pour un montant de **FCFA 4 477 838** ;
- Fourniture des licences anti-virus SYMANTEC ENDPOINT protection pour les postes des utilisateurs avec serveurs embarques pour un montant de **FCFA 13 900 001** ;
- L'acquisition d'un logiciel de prise en charge à distance, monitoring de la vidéo surveillance, configuration et installation d'un VPN qui relie le siège aux différents sites des archives pour un montant de **FCFA 3 935 250**.

(2) Autres immobilisations

Ce poste d'un montant de **FCFA 9 750 000** correspond à la refonte du site internet avec intégration de la messagerie professionnelle.

(3) Installations et agencements

Les travaux relatifs à ce poste en 2025 d'un montant de **FCFA 89 902 707** concernent :

- La fourniture et la pose des supports et stores a bande verticale dans le bureau du directeur régional P.I de la direction régionale SRC – douala pour un montant de **FCFA 85 567** ;
- La fourniture et l'installation des caméras de surveillance à l'immeuble SRC-MFOUNDI pour un montant de **FCFA 8 444 406** ;
- La fourniture et l'installation d'un lecteur biométrique aux archives SRC-MFOUNDI pour un montant de **FCFA 3 994 875** ;
- La fourniture et la pose des antivols métalliques pour la sécurisation de l'immeuble siège SRC - YAOUNDE (Bastos) pour un montant de **FCFA 19 586 813** ;
- L'achat d'un compact de 500/1600a pour la protection des installations de l'immeuble siège Bastos SRC pour un montant de **FCFA 2 156 040** ;
- Les travaux de réhabilitation du parking visiteur à l'immeuble SRC-MFOUNDI pour un montant de **FCFA 1 035 853** ;
- La fourniture et l'installation d'un groupe électrogène à l'immeuble abritant les bureaux de l'agence SRC – GAROUA pour un montant de **FCFA 17 564 333** ;
- La mise en peinture des murs des bureaux du 2ème étage, de la cage d'escalier et du portail de la direction régionale SRC-DOUALA pour un montant de **FCFA 8 321 265** ;
- La confection, la fourniture et la pose des stores californiens à la direction régionale SRC – DOUALA pour un montant de **FCFA 17 565 692** ;
- La fourniture et la pose des antivols métalliques pour la sécurisation de la direction régionale SRC - DOUALA (Akwa) pour un montant de **FCFA 6 528 938** ;
- Les travaux de construction d'un château d'eau avec dalle en béton armé pour l'installation d'un supprimeur et d'une bache à eau (réserve d'eau thermodurcissable de 5000 l) à la direction régionale SRC-DOUALA pour un montant de **FCFA 4 618 925**.

(4) Matériel et mobilier

Les acquisitions de ce poste d'un montant de **FCFA 98 536 275** correspondent :

- Au matériel de reprographie : **F CFA 3 559 612 ;**
- Au matériel informatique : **F CFA 13 095 272 ;**
- Au matériel et mobilier de bureau : **F CFA 58 116 894 ;**
- Au matériel et équipement électrique : **F CFA 14 600 000 ;**
- Au matériel de climatisation et réfrigération : **FCFA 9 164 497.**

(5) Matériel de transport

Les acquisitions pour ce poste d'un montant de **FCFA 422 999 998** concernent l'achat des véhicules pour les dirigeants de la SRC.

(6) Immobilisations en cours

Ce poste d'un montant de **FCFA 196 633 177** concernent les marchés n'ayant pas fait l'objet d'une réception définitive au cours de l'exercice 2025. Il s'agit :

- L'avance de démarrage 30% sur le marché relatif à la refonte du SGI de la SRC pour un montant de **FCFA 29 246 063 ;**
- Des acomptes versés relatifs au déploiement d'un système de digitalisation de la SRC (NOVENTER) pour un montant de **FCFA 67 614 750 ;**
- De l'avance de démarrage relative aux études architecturales et techniques en vue de la construction du nouvel immeuble siège de la SRC d'un montant de **FCFA 64 331 405 ;**
- De l'installation et de la mise en service des équipements pour l'infrastructure réseau-logique-système téléphonique (VOIP) de la SRC pour un montant de **FCFA 35 440 959.**



Note 13 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (OTA)
FCFA 0

Le Trésor Public de la République du Cameroun a procédé en date du 08 avril 2020 à l'émission par voie d'adjudication, des Obligations du Trésor Assimilables au taux de 5,7% avec une échéance de 05 ans (de 08/04/2020 au 07/04/2025).

A ce titre, la SRC a souscrit à 200 000 bons du Trésor à 05 ans pour un montant total de **FCFA 2 000 000 000**.

Le montant souscrit de **FCFA 2 000 000 000** a fait l'objet d'un remboursement à l'échéance d'avril 2025 ramenant ainsi l'immobilisation à la valeur nulle.

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Obligations du Trésor Assimilables (2020-2025)	-	2 000 000 000	-100%
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	2 000 000 000	-100%



Note 14 : AUTRES OPERATIONS INTERBANCAIRES DE TRESORERIE

FCFA 1 781 808 052

+31,30%

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Autres Opérations Interbancaires de trésorerie à terme	1 000 000 000	-	-
Autres Opérations Interbancaires à vue	781 808 052	1 357 606 498	-42,50%
Total Autres Opérations Interbancaires (1)	1 781 808 052	1 357 606 498	31,30%

14.1. Autres opérations interbancaires de trésorerie à terme

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
CCA	1 000 000 000	-	-
Total	1 000 000 000	-	-

14.2. Autres opérations interbancaires de trésorerie à vue

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
BANQUES			
UBA	33 824	2 492 873	-98,64%
ECOBANK	8 823	8 823	0,00%
BANQUE ATLANTIQUE	391 504 533	150 409 111	160,29%
SCB-CAMEROUN	1 523 624	-	0,00%
BC-PME S.A	35 949 057	37 375 984	-3,82%
BICEC	1 454 378	1 454 378	0,00%
CBC	282 570 709	1 163 645 762	-75,72%
CCA	65 230 638	-	0,00%
CAISSES			0,00%
CAISSE YAOUNDE	2 554 005	1 441 106	77,23%
CAISSE DOUALA	978 461	763 961	28,08%
CAISSE GAROUA	-	14 500	-100,00%
TOTAL	781 808 052	1 357 606 498	-42,41%

(1) L'augmentation du poste « Autres Opérations Interbancaires de trésorerie » de **31,30%** se justifie par le remboursement du capital et des intérêts des Obligations du Trésor Assimilables (OTA) en avril 2025.



Note 15 : COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS-ACTIFS**FCFA 3 452 666 256****-12,85%**Ce poste d'un montant de **FCFA 3 452 666 256** se décompose comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
❖ Avances au personnel	22 889 052	83 067 689	-72.45%
Personnel (1)	936 079	68 596 437	-98.64%
Autres avances à justifier par le personnel	20 393 843	11 904 359	71.31%
Acompte Prime d'installation	826 006	-	0%
Mise en débit	733 124	2 566 893	-71.44%
❖ Produits à recevoir	-	560 008 868	-100.00%
Autres produits à recevoir	-	560 008 868	-100.00%
Commissions de recouvrement	-	-	0%
Produits à recevoir, OTZ	-	-	0%
❖ Charges comptabilisées d'avance	231 859 259	781 962 784	-70,35%
Fournitures de bureau en stock (2)	208 699 259	113 423 286	84,00%
Loyers et autres prestations	16 800 000	626 798 202	-97,32%
Autres charges payées d'avance	6 360 000	41 741 296	-84,76%
❖ Créances SRC sur les entités (3)	3 038 690 735	2 406 336 682	26.31%
i) Liquidations clôturées	105 434 929	28 233 976	273.43%
EX-SCB	69 240 944	17 443 437	296.95%
-EX-BCD	14 546 735	4 566 654	218,54%
-EX-BIAOC	5 273 962	1 415 694	272.54%
-EX-CAMBANK	10 794 829	1 671 891	545,67%
-EX-PARIBAS	5 578 459	3 136 300	77,87%



ii) Liquidations non clôturées	258 510 008	198 006 401	30.56%
BMBC LIQUIDATION	170 967 880	170 272 371	0.41%
BCCC LIQUIDATION	20 706 889	1 500 000	1280,46%
CAC LIQUIDATION	49 775 830	19 495 755	155,32%
FONADER LIQUIDATION	14 983 794	-	0%
BICIC-LIQUIDATION	429 840	5 092 500	-91,56%
BCCC OTZ	1 645 775	1 645 775	-
iii) Mandats de recouvrement pour le compte de l'Etat	2 636 615 076	2 146 517 422	22.83%
ETAT CPPED	1 866 769 329	2 019 708 872	-7.57%
ETAT CBC	441 108 278	3 525 000	12413.71%
-ETAT BICIC 3	176 828 430	56 576 190	212.55%
-ETAT-SGBC	30 824 767	1 175 000	2523,38%
-ETAT BICIC 1 & 2	33 839 512	345 000	9708.55%
-ETAT BMBC	7 400 705	-	-
MANDAT SOPECAM	24 079 603	960 000	2408.29%
MANDAT NWCA	-	-	0.00%
ETAT STANDARD	-	-	0.00%
ETAT HEVECAM	-	-	0.00%
ETAT-AMITY BANK	8 598 657	13 530 000	-36.45%
MANDAT ETAT-UBC	26 931 075	46 992 360	-42.69%
MANDAT ETAT-NFC	20 264 720	3 705 000	446.96%
iv) Mandats de recouvrement pour le compte des Organismes Publics	38 130 722	33 578 883	13.56%
MANDAT BC PME	30 832 125	29 155 875	5.75%
MANDAT-CFC	5 747 904	3 237 758	77.53%
MANDAT PACD/PME	1 550 693	1 185 250	30.83%



❖ Comptes de liaison	-	-	-
VIREMENTS DE FONDS INTERNES	-	-	-
ECARTS SUR ETATS DE CAISSES	-	-	-
❖ CANTONNEMENTS SUR SAISIES-ARRETS	19 941 633	19 941 633	-
❖ Débiteurs divers	63 152 860	6 454 081	878.50%
Autres débiteurs	5 963 793	5 963 793	0%
CNPS	-	-	0.00%
Syndicats	181	490 288	-99.96%
Etat dipes	57 188 886	-	0%
❖ Locataires des immeubles SRC	26 049 500	92 941 500	-71.97%
(i) Locataires défaillants	6 909 000	22 701 000	-69.57%
- SERVICE PROVINCIAL DES ASSURANCES (MINFI)	-	15 792 000	-100.0%
- CONTROLE DEPARTEMENTAL FINANCES (MINFI)	6 909 000	6 909 000	0.0%
(ii) Autres locataires (4)	19 140 500	70 240 500	72.75%
- ETS GALAXY ENTREPRISE	-	25 800 000	0.00%
- TCHUICHIE KEPYA Achille	-	18 900 000	0.00%
- ETS GROUPE LA SOURCE TAMO & FRERE	-	10 800 000	0.00%
- ETS MEILLEURS PRIX	-	7 600 000	0.00%
TOP INTER /KAMGANG ANDRE	19 140 500	7 140 500	168.06%
❖ Détournements de recouvrements (5)	137 373 610	104 184 024	31,86%
- NOAH SOUGA	49 428 863	49 428 863	0%
- OUMAROU SANDA	21 009 214	21 09 214	0%
- BODOMBO HORTENSE	19 750 000	19 750 000	0%
- Nwai Yakan	4 753 122	4 753 122	0%
- MEBOMA MBOLE	2 010 000	2 010 000	0%
- ZAMA BIKOA	1 732 825	1 732 825	0%
- BONE MAURICE	1 400 000	1 400 000	0%
- MAMOUDOU	1 000 000	1 000 000	0%
- TATCHEDIE	1 000 000	1 000 000	0%
- BETIENE OMBIONYO MESMIN	900 000	900 000	0%

- NGOUEM	500 000	500 000	0%
- NEMBOT	400 000	400 000	0%
- YOLA	300 000	300 000	0%
-MBOUTOU ZE JOSEPH	11 272 071	-	-
-MESSI MELINGUI	11 153 161	-	-
-NKOUMOU ONONO WILLY	10 764 354	-	-
❖ Ecart caisse Garoua (Caissier mis en débet et bénéficiaire d'un moratoire)	6 162 025	9 951 000	-38,08%
❖ Fournisseurs	18 091 777	8 234 904	119,70%
FOURNISSEURS-AVANCES SUR COMMANDES (6)	18 091 777	8 234 904	119,70%
Valeurs brutes	3 564 210 451	4 073 083 165	-12,49%
Provisions pour dépréciation comptes tiers	111 544 195	111 544 195	0.00%
Valeurs nettes	3 452 666 256	3 961 538 970	-12,85%

(1) La diminution de 98,64 % du poste « Personnel » s'explique par la régularisation normale du compte « transit-salaires » au 31 décembre 2025, contrairement à celle de décembre 2024 qui n'avait été effectuée qu'en janvier 2025 ;

(2) L'augmentation de 84 % du poste « Fournitures de bureau en stock » s'explique par le niveau plus élevé des stocks de fournitures inventoriés au 31 décembre 2025 par rapport à ceux inventoriés au 31 décembre 2024 ;

(3) Le montant du poste « Créances SRC sur les entités » de FCFA 3 038 690 795, correspond aux commissions de recouvrement des créances bancaires et commerciales comptabilisées en décembre 2025, ainsi qu'aux factures impayées des commissions relatives au recouvrement des créances issues des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat et de ses démembrements.

(4) La diminution du poste « autres locataires » de 72,75% s'explique par l'annulation des créances de la SRC sur les sous-locataires de TOP INTER (locataire principal de la SRC) suite aux recommandations du commissaire aux comptes du fait de l'inexistence d'un contrat de location.

(5) L'augmentation de 31,86 % du poste « Détournements » s'explique par la prise en compte de nouveaux cas de détournements de fournitures de bureau au cours de l'exercice 2025, évalués à FCFA 35 492 323. Les contrevenants ont été licenciés et



reconnus débiteurs pour le montant total du détournement ; leurs droits résiduels ont été retenus à titre de remboursement partiel de cette dette.

- (6) L'augmentation du poste « Fournisseurs-avances sur commandes » s'explique par la comptabilisation, en décembre 2025, du paiement anticipé de la dotation en carburant correspondant au mois de janvier 2026.



Note 16 : CAPITAL

Ce montant de **FCFA 2 000 000 000** correspond au capital souscrit et entièrement libéré par l'Etat du Cameroun actionnaire unique, suite à l'augmentation du capital à hauteur de **FCFA 1 500 000 000** décidée le 27 mai 2011, conformément aux dispositions **COBAC R-2009/01** portant fixation du capital minimum des établissements de crédit sur le territoire de la CEMAC à **FCFA 2 000 000 000**.

Toutefois, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) par son règlement **COBAC R-2025/02** du 10 décembre 2025 en son article 3 a décidé de relever le capital minimum des Etablissements Financiers de **2 à 4 milliards** et accorde le délai d'une année à compter du 1^{er} janvier 2026 pour se conformer à cette exigence.



Note 17 : RESERVES, REPORT A NOUVEAU, PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX
FCFA 3 070 607 116
-21,28%

Ce poste d'un montant de **FCFA 3 070 607 116** au 31/12/2025 se décompose comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
Réserves facultatives	1 256 331 903	1 256 331 903	0,00%
Provisions relatives au personnel (1)	1 027 594 384	1 038 578 579	-1.06%
Report à nouveau (2)	342 302 259	1 154 706 486	-70,36%
Réserves légales	400 000 000	400 000 000	0,00%
Provisions pour risque juridique et/ou contentieux (3)	44 378 570	50 984 307	-12,96%
Total réserve, report à nouveau, provisions pour risques généraux	3 070 607 116	3 900 601 275	-21.28%

(1) Le montant du poste « Provisions relatives au personnel » correspond principalement aux provisions pour :

Les Indemnités de fin de carrière de **FCFA 618 849 899** ;

La prime de bonne séparation de **FCFA 327 261 339** ;

(2) Le poste « Report à nouveau » a connu une diminution de **FCFA 812 404 227** suite à l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2024 conformément à la résolution n°052/SRC/AG/2025 de l'Assemblée Générale du 20 juin 2025.

(3) Le montant du poste « Provisions pour risque juridique et/ou contentieux » correspond aux provisions constituées par la SRC dans le cadre des procédures contentieuses engagées par les ex-employés notamment Mme. DOOH EBELLE (**14,9 millions**), M. ESSONKONG HANS (**17 millions**), Mme AMINOU INNA (**11,3 millions**), Mme MOULEN GISELE (**1,7 millions**).



Note 18 : COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS-PASSIFS

FCFA 4 812 991 473

-2,52%

Ce poste d'un montant de **FCFA 4 812 991 473** au 31/12/2025 se décompose comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	EVOLUTION
(1) Fournisseurs	221 086 669	765 316 126	-71,11%
-Factures non parvenues	2 847 172	7 215 082	-60,54%
-Fournisseurs à payer	218 239 497	758 101 044	-71,21%
(2) Charges à payer	402 913 681	215 093 480	87,32%
Honoraires comptables	19 080 000	19 318 500	-1,23%
Autres charges (1)	196 308 280	41 308 280	375,23%
Indemnités de congé	187 525 401	154 466 700	21,40%
(3) Crédoeurs divers	123 385 654	49 338 856	150,08%
CNPS-cotisations du mois de Décembre	36 510 140	1 200 683	2940,78%
APME	-	-	0,00%
SUNU - Retraite complémentaire	262 100	262 156	-0,02%
SYNDICATS	-	490 130	-100,00%
Autres crédoeurs (quote-part BICEC dans le dossier SIMAR)	4 859 032	4 859 032	0,00%
Crédoeurs divers (2)	81 754 382	42 526 855	92,24%
(4) Etat	1 227 190 116	1 235 199 886	-0,65%
Pensions des fonctionnaires détachés	2 410 955	313 997	667,83%
Etat-compte d'indemnisations	1 563 841	1 563 841	0,00%
IR sur les factures	10 327 304	17 814 061	-42,03%
IRCM/IRCN	4 353 543	6 691 053	-34,93%
DIPE (IRPP, CFC, CRTV, FNE) sur salaires	167 466 563	60 113 451	178,58%
Retenues précomptes sur loyers	614 114	81 000 000	-99,24%
TVA sur les factures du mois de Décembre	40 453 796	67 703 483	-40,25%
Etat Dividendes à verser	1 000 000 000	1 000 000 000	0,00%
(5) Personnel (3)	16 197 427	80 404 553	-79,86%
(6) Dettes SRC envers les entités	-	556 977 123	-100,00%
i) Liquidations clôturées	-	-	0,00%
-EX-PARIBAS	-	-	0,00%
-EX-CAMBANK	-	-	0,00%
-EX-BCD	-	-	0,00%
-EX-SCB	-	-	0,00%
-EX-BIAOC	-	-	0,00%



ii) Liquidations non clôturées	-	1 235 491	-100,00%
-FONADER LIQUIDATION	-	1 235 491	-100,00%
-BICIC LIQUIDATION	-	-	0,00%
-BCCC LIQUIDATION	-	-	0,00%
-CAC LIQUIDATION	-	-	0,00%
-BMBC LIQUIDATION	-	-	0,00%
iii) Mandats de recouvrement pour le compte de l'Etat	-	555 741 632	-100,00%
-ETAT CPPED	-	554 707 116	-100,00%
-MANDAT ETAT/UBC	-	-	0,00%
-MANDAT ETAT/NFC	-	-	0,00%
-ETAT-SGBC	-	-	0,00%
-ETAT BMBC	-	-	0,00%
-ETAT BICIC 3	-	1 034 516	-100,00%
-ETAT BICIC 1 & 2	-	-	0,00%
-MANDAT SOPECAM	-	-	0,00%
-MANDAT NWCA	-	-	0,00%
-ETAT STANDARD	-	-	0,00%
-ETAT HEVECAME	-	-	0,00%
-ETAT CBC	-	-	0,00%
iv) Mandats de recouvrement pour le compte des Organismes Publics			
-MANDAT-CFC	-	-	0,00%
-MANDAT BC PME	-	-	0,00%
-MANDAT PACD/PME	-	-	0,00%
ETAT - Créance sur le financement spécial	2 822 217 926	2 035 000 000	38,68%
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS-PASSIF	4 812 991 473	4 937 330 024	-2,52%

(1) L'augmentation de **375,23%** du poste « Autres charges » s'explique par la comptabilisation de la prime de recouvrement de l'exercice 2025 en charges à payer, conformément aux recommandations du commissaire aux comptes. En effet, cette prime avait été comptabilisé en 2024 dans le compte « provisions relatives au personnel ».



- (2) Le poste « créiteurs divers » qui enregistre les opérations diverses avec des partenaires non individualisés en comptabilité est en augmentation de **92,24%**. Cette hausse s'explique principalement par l'enregistrement des opérations de recouvrement du Mandat SCE (avant la création de l'entité en comptabilité), les commissions de prise en charge des dossiers du Mandat TRADEX, ainsi que les frais de transfert de dossiers de la BDEAC.
- (3) La diminution de 79,86 % du poste « Personnel » s'explique par la régularisation normale du compte « transit-salaires » au 31 décembre 2025, contrairement à celle de décembre 2024 qui n'avait été effectuée qu'en janvier 2025.



TABLEAU DES SOLDES CARACTERISTIQUES DE GESTION DE L'EXERCICE 2025		
AGREGATS	MONTANTS	
	DEBITS	CREDITS
PRODUIT NET BANCAIRE		
- Intérêts des comptes à terme		54 297 788
- Intérêts des comptes à vue		
- Frais financiers	42 462 936	
Produit net bancaire (excédentaire)	11 834 852	0
Total	54 297 788	54 297 788
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION		
Report produit net bancaire	0	11 834 852
PRODUITS		
- Commissions de recouvrement		3 530 675 487
- Prestations conseils		8 096 250
- Intérêts et dividendes sur immobilisations financières (OTA)		30 083 333
- Produits accessoires (Produits de placements et loyers SRC)		756 005 020
- Subventions d'exploitation et d'équilibre		0
CHARGES		
- Matières, transports, services cons. Et charges	2 731 901 743	
Produit global d'exploitation (excédentaire)	1 604 793 199	0
Total	4 336 694 942	4 336 694 942
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		
Report produit global d'exploitation	0	1 604 793 199
- Frais de personnel	2 668 661 125	
- Impôts et taxes	47 162 448	
- Dotations aux amortissements	758 783 544	
Résultat brut d'exploitation (déficitaire)	0	1 869 813 918
Total	3 474 607 117	3 474 607 117
RESULTAT COURANT		
Report résultat brut d'exploitation	1 869 813 918	0
- Reprises des amortissements et provisions		2 125 431 885
- Dotations aux provisions	2 081 602 565	
Résultat courant (déficitaire)	0	1 825 984 598
Total	3 951 416 483	3 951 416 483
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
- Produits hors-exploitation		174 190 439
- Charges hors-exploitation	322 149 423	
Résultat exceptionnel (déficitaire)	0	147 958 984
Total	322 149 423	322 149 423
RESULTATS		
- Résultat courant	1 825 984 598	0
- Résultat exceptionnel	147 958 984	0
Résultat net (déficitaire)	0	1 973 943 582
Total	1 973 943 582	1 973 943 582